



Exploitant de manège

Animaux - Elevage

Chef d'entreprise

Durée

3 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non



Vous avez toujours rêvé de murmurer à l'oreille des chevaux, de chevaucher à travers les plaines et forêts cheveux au vent. Enfin, le chapeau de cow-boy vous va à ravir ? Alors pourquoi ne pas prendre les rennes de votre avenir en main avec cette formation !

L'Exploitant et l'Exploitante de manège gèrent les activités quotidiennes d'un manège : ils **montent, soignent, nourrissent, prennent soin des chevaux**. Ils s'assurent de leur confort et veillent à leur bien-être tant sur la piste, en balade ou dans l'écurie.

Au cours de cette formation de chef d'entreprise, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier d'Exploitant de manège :

Soigner le cheval : identifier la race et les caractéristiques du cheval, assurer les soins quotidiens, entretenir les pieds, seller et panser le cheval, l'entretenir, entretenir son environnement.

Pratiquer l'équitation et l'enseigner : monter les différents chevaux du centre afin qu'ils se dépensent, les entraîner à différents types de disciplines. Les exploitants donnent des cours d'équitation à des cavaliers de tout niveau.

Gérer et animer un groupe de cavaliers : accueillir les cavaliers et apprentis cavaliers, les guider et les conseiller, organiser et conduire des promenades, participer, organiser, accompagner des groupes de cavaliers et leurs chevaux lors d'événements ou de compétitions.

Respecter les normes et règles d'hygiène en vigueur : vous êtes en charge de la santé des chevaux au sein de votre manège, vous respectez donc toutes les recommandations en termes de sécurité et d'hygiène des boxes, de l'équipement et du cheval en lui-même.

Les exploitants de manège **pratiquent l'ensemble des disciplines équestres de façon régulière et donne des cours d'équitation à des cavaliers** de tout niveau. Ils accompagnent leur clientèle en promenade à cheval mais aussi lors d'événements, de courses ou des concours hippiques.

Alors si vous souhaitez en savoir plus sur cette formation et vous y inscrire, rendez-vous dans l'un des Centres qui propose cette formation, vous pouvez même y venir à cheval... quoique ?!

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :

de préférence via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 664h réparties sur les années de formation ; non-rémunérées. Ces heures de stages sont réparties comme suit :

250 heures en 1ère année

250 heures en 2ème année

164 heures en 3ème année

Débouché(s) métier(s)

Créer / reprendre une entreprise

Moniteur sportif / Monitrice sportive

Ouvrier / Ouvrière d'élevage

Employé(e) dans un manège

Débouché(s) future(s) formation(s)

Maréchal-ferrant (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/marechal-ferrant>)

Point(s) fort(s)

Sur le terrain Proche des animaux Contact client Activité en extérieur

Finalité

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française Certificat de connaissances de base en gestion

Aptitudes

L'Exploitant et l'Exploitante de manège doivent posséder plusieurs qualités :

Monter à cheval : savoir monter à cheval est une condition essentielle à la pratique de ce métier. Vous devez posséder les brevets et attestations nécessaires.

Contact humain : un contact facile et professionnel est nécessaire puisque le métier impose de nombreuses rencontres : clients, éleveurs, cavaliers, exploitants, familles,...

Communication et pédagogie : il se peut que vous présentiez et donniez des séances de cours pratiques et théoriques à des personnes, des cavaliers ou encore des groupes. Il faut donc vous adapter au public et aux attentes de celui-ci.

Passion : ce métier requiert une passion envers les animaux et plus particulièrement les chevaux puisque vous les côtoyez au quotidien. De plus, vous connaissez chaque race et ses différentes particularités.

Forme physique et adaptabilité : la plupart du temps vous occupez une posture de travail debout, vous pouvez être amené à porter des charges lourdes et à manipuler des animaux. Selon le comportement et la taille du cheval vous devez vous adapter. Vous travaillez en extérieur ou dans des endroits non-chauffés.

Rigueur et discipline : vous travaillez avec des animaux, même si vous connaissez leurs comportements et que vous êtes habitué, vous devez prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires. Vous respectez également toutes les consignes liées au bien-être animal ainsi qu'à l'hygiène.

Flexibilité : vous faites preuve d'une très grande disponibilité car en cas de besoin, il se peut que vous deviez intervenir pour soigner ou nourrir des animaux à toute heure.

Programme

1ère année:

- V06/4 Soigner le cheval: vétérinaire (70h)
- V06/4 Soigner le cheval: maréchal (18h)
- V06/4 Soigner le cheval: hippologie (40h)
- V06/4 Pratiquer l'équitation (80h)
- V06/4 Gérer et animer un groupe de cavaliers ou un événement: animation (8h)
- V06/4 Gérer et animer un groupe de cavaliers ou un événement: secourisme (8h)

2ème année :

- V06/5 Organisation professionnelle (13h)
- V06/5 Sciences équestres (49h)
- V06/5 Maréchalerie (7h)
- V06/5 Hippologie (16h)
- V06/5 Vétérinaire (22h)
- V06/5 Droit (9h)

3ème année :

- V06/6 Organisation professionnelle (13h)
- V06/6 Sciences équestres (51h)
- V06/6 Maréchalerie (12h)
- V06/6 Hippologie (15h)
- V06/6 Vétérinaire (20h)
- V06/6 Droit (9h)

Conditions d'accès à une formation pour adultes

Ne plus être soumis à l'obligation scolaire (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>) ;

Satisfaire à une de ces 3 exigences :

Soit être titulaire du certificat d'apprentissage IFAPME ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussir l'examen pratique au plus tard en fin de la seconde année de formation ;

Soit avoir suivi avec fruit le 2^{ème} degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique, ou le 3^{ème} degré de l'enseignement secondaire professionnel et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification ;

Soit avoir satisfait à un examen d'entrée.

S'inscrire aux cours de formation dans la profession faisant l'objet de la convention de stage dans les 6 semaines à dater du premier cours et au plus tard le 31 octobre.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux mentions indiquées dans la fiche formation que vous consulterez.

Conditions d'admission particulières : Exploitant de manège

Est admise à la formation de Chef d'entreprise, la personne qui possède :

soit, un certificat d'apprentissage portant sur la profession d'exploitant de manège ;

soit, si elle répond aux conditions générales d'admission à la formation de Chef d'entreprise et apporte la preuve d'un niveau équestre via le brevet du 2e degré ADEPS/LEWB. Les candidats qui ne peuvent se prévaloir de ce brevet équestre seront inscrits en apprentissage et suivront, dans la même année, les cours de 2e et 3e apprentissage.

Toute situation particulière doit être soumise à l'approbation du Conseiller pédagogique de l'IFAPME.

Conditions d'admission à l'année préparatoire :

Est admise à l'année préparatoire de la formation de Chef d'entreprise, la personne qui dispose du brevet du premier degré de la LEWB (Ligue équestre Wallonie Bruxelles).

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://www.ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



Verviers

Rue de Limbourg, 37 4800 Verviers

087/32.54.54

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 21h30

Le vendredi : de 8h30 à 12h

/

fce.verviers@centreifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.